

Isigny-sur-Mer

Quotidien Ouest-France du 6 février 2025

438 mots

Des collégiens sont sans AESH depuis septembre

Sur les cinq AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap) du collège du Val d'Aure, quatre sont en arrêt de travail depuis septembre 2024.

La mobilisation

Depuis septembre 2024, huit élèves notifiés en situation de handicap mais aussi les 15 élèves de la classe Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) ne sont plus soutenus par un AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap).

Sur les cinq attribués au collège du Val d'Aure, quatre sont en arrêt de travail depuis le 23 septembre 2024. « **Toutes, le même jour, s'interrogent les parents d'élèves** », se demandant quelle en est la cause. « **Il y a bien eu un remplacement mais c'est insuffisant vu le nombre d'enfants notifiés ayant droit. D'autant qu'il y a aussi les 15 élèves de la classe Ulis, également concernés. C'est une situation incompréhensible pour un collège en Réseau d'éducation prioritaire** », regrette Nathalie Peyrous.

Les parents regrettent aussi le manque de communication. « **Un simple message sur Pronote indiquant : accompagnement modifié** », constate Séverine Parfouru, mère d'un enfant concerné. « **Nous n'avons appris le problème qu'au conseil d'administration du 5 novembre** », regrettent [Mélanie Hébert](#) et Laure-Emmanuel de Bucy, membre du conseil d'administration.

Une lettre à l'académie

Les parents ont donc réagi en écrivant leurs doléances à la direction des services départementaux de l'éducation, l'employeur des AESH. Mais aussi au PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé), au maire, et conseillers départementaux... « **Les premières personnes pénalisées sont les enfants. Ce sont aussi les enseignants qui doivent pallier cette absence.** » Certains parents commencent à s'interroger sur le maintien des élèves notifiés dans l'établissement. « **Je le constate, l'évaluation de mon enfant se dégrade** », confie Séverine Parfouru.

Mardi, la question a été posée au conseil d'administration. « **La direction du collège a fait savoir qu'il n'y avait pas de solution pour remédier à l'absence des AESH. Ils ont rappelé que**

« cette situation était très gênante pour les élèves notifiés, que les professeurs font, tant qu'ils peuvent, le nécessaire pour faciliter le travail de ces enfants mais qu'ils ne peuvent certes pas remplacer le travail personnalisé des AESH. Tant que les personnes sont en arrêt de travail, il n'y a pas de solution envisageable », résume Laure-Emmanuel de Bucy, présente à la réunion.

Les parents demandent que la cause de cet arrêt de travail soit résolue pour que ces personnes, en poste depuis plusieurs années, reprennent l'accompagnement des enfants.

Sollicitée hier, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ne nous avait pas répondu à l'heure où nous publions cet article.



Les parents d'élèves du collège du Val d'Aure demandent des explications sur l'arrêt de travail de quatre AESH depuis septembre 2024 mesurant l'impact sur l'éducation des enfants. Ouest-France